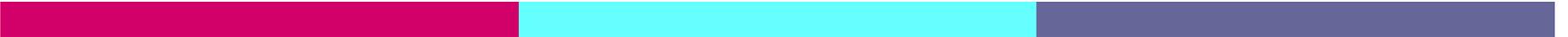


# Relais Assistants Maternels



**Des structures reconnues et  
des missions en évolution**

# Une nouvelle circulaire



**Les relais confortés dans leur mission par la  
branche famille**

# Objectifs COG 2009-2012:

---

- Améliorer l'information et l'accompagnement des familles dans l'obtention d'un mode d'accueil.
  
- Améliorer la qualité, la professionnalisation et la structuration de l'accueil à domicile

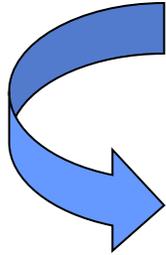
# La lettre circulaire

---

- ❑ Affirme le soutien de l'institution pour le développement des relais.
- ❑ Précise certaines de leurs missions et leur public cible.
- ❑ Rappelle que les RAM sont ouverts à l'ensemble de la population et offrent leurs services gratuitement
- ❑ Situe les relais au centre de l'offre d'accueil du territoire.

# Deux missions principales

---



- Une mission d'information des parents et des professionnel(le)s



- Offrir un cadre de rencontre et d'échanges des pratiques professionnelles

# Une mission d 'information des parents

---

## Objectif:

- ❑ Optimiser la relation entre l 'offre d 'accueil du territoire et les besoins des familles en leur apportant une réponse complète sur tous les modes d'accueil existants.

## Impacts :

- ❑ Décloisonnement entre l'accueil collectif et individuel.
- ❑ Articulation entre les différents acteurs.

# Une mission d 'information des parents

---

## Constats :

La mission d 'information est mise en avant ce qui place la mission d'animation et notamment les ateliers d 'éveil après, rééquilibrant ainsi les missions et repositionnant les RAM comme étant d 'abord des « **centres névralgiques d 'information des familles** »

# Une mission d 'information des parents

---

## Lieu d 'orientation des demandes spécifiques

- ❑ Accompagnement personnalisé des demandes d'accueil spécifiques: horaires atypiques, accueil en urgence, familles fragilisées, accueil d'enfants en situation de handicap...

## Lieu d 'observation des données du territoire

- ❑ Connaissance précise de l'offre.

## Une mission d 'information des parents

---

- ❑ observation de la tendance de la demande des familles et d'analyse des besoins.
- ❑ recueil de données permettant aux élus de disposer d'éléments de diagnostics nécessaires à la décision en matière de politique petite enfance.
- ❑ Participation à l'élaboration des diagnostics territoriaux.

# Une mission d'information des parents et des professionnels

---

- ❑ Mission d'**information** et non de conseil en matière de droit du travail, dans l'accompagnement de la fonction employeur/salarié. Le principe de **stricte neutralité** devant être respecté.
- ❑ **Informations d'ordre général**: droits et obligations des parties.
- ❑ **Orientation vers les instances spécialisées** pour les questions spécifiques (Direccte, pajemploi, fepem, syndicats, fédération, Agefos, Ifef, Ircem..).
- ❑ Utilisation des **modèles** de contrat de travail et des fiches pratiques élaborées et disponibles sur le site pajemploi.

# Une mission d'information des professionnels

---

## Objectif:

- ❑ Accompagner la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s et susciter des vocations.

## Moyens:

- ❑ Information de 1er niveau sur l'ensemble des métiers de la petite enfance,
- ❑ Information sur les différentes modalités d'exercice de la profession pour les AM(domicile, crèche familiale, micro-crèches, MAM) et pour les gardes à domicile (emploi direct, service mandataire, service prestataire),
- ❑ Information sur les évolutions de carrière possibles, le recours à la VAE et la formation continue,
- ❑ Information sur les aides auxquelles les AM peuvent prétendre (Pah, prime...).

# Une mission d 'information des professionnels

---

- ❑ **Concernant la garde à domicile:**
- ❑ Information de 1er niveau des personnes gardant les enfants à domicile sur les différentes modalités d 'exercice de leur profession(mandataires uniquement).
- ❑ Ouverture des temps collectifs et des ateliers d 'éveil à la garde d 'enfants à domicile.

# Une mission d 'information des professionnels

---

## Concernant les projets de MAM:

- ❑ Le RAM oriente les assistantes maternelles vers les services PMI et la CAF pour le montage de leur projet.
- ❑ **Il ne joue pas le rôle de médiateur** en cas de difficultés au sein de la MAM.
- ❑ Il rappelle aux professionnels le cadre d'exercice: salarié du parent employeur.
- ❑ Il encourage la fréquentation des services proposés.

# Une mission d 'information des professionnels

---

## **Un outil:mon-enfant.fr**

- Promotion du site auprès des professionnels (valorisation de la profession et mise en relation de l'offre et de la demande).

# Offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles

---

Les RAM participent à la construction d'une identité professionnelle et « offrent aux assistants maternelles un cadre pour échanger sur leur pratique professionnelle ainsi que leur possibilité d'évolution de carrière, sans préjudice des missions spécifiques confiées au service de PMI »

- Les RAM contribuent à la professionnalisation des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile, en offrant un cadre pour échanger sur leur pratique :
  - groupes de paroles,
  - réunions à thème avec des intervenants,
  - bulletin de liaison, journal, etc..

# Offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles

---

- ❑ Les RAM peuvent jouer un rôle « facilitateur » dans l'organisation d'actions de formations continues :
  - suscitent le besoin de formation,
  - sensibilisent les parents sur l'intérêt d'encourager leur employé à s'inscrire dans une démarche de formation.
  
- ❑ Les RAM constituent des lieux d'échanges et de rencontres ouverts aux parents, aux professionnels et aux enfants en organisant :
  - des temps festifs,
  - des ateliers d'éveil « respectant le rythme des enfants et réunissant les conditions d'accueil de qualité tant au niveau de l'encadrement que de l'adaptation des locaux »,
  - des passerelles avec d'autres équipements de quartiers (halte-garderie, école maternelle, ludothèque, bibliothèque...).

# Le soutien technique et financier de la branche famille

---

- Un projet d'outil mutualisé des informations en matière de droit du travail est en cours de réflexion à la Cnaf (plateformes téléphoniques, serveur vocal..).

Cette mutualisation devrait permettre:

- une meilleure organisation et visibilité de l'offre d'informations juridiques,
- un meilleur respect du principe de neutralité des renseignements apportés,
- des réponses homogènes d'un territoire à l'autre,
- de soulager les animateurs de RAM et leur permettre de se consacrer à leurs autres missions.

Un portail numérique unique fédérant les offres des différents acteurs des services à la personne figure dans la COG signée entre l'Acoss et l'Etat.

# Le soutien technique et financier de la branche famille

---

- ❑ L 'instauration d 'une **instance nationale d 'observation** des RAM.
- La composition de l 'instance sera élargie à des représentants de Caf et d 'animateurs de RAM.
- Cette instance informera régulièrement les réseaux de ses préconisations.

- ❑ La signature d 'une **Charte Nationale** avec les acteurs concernés. Cette charte sera rédigée et pourra être déclinée à l 'échelle départemental.

Il s 'agit de formaliser les missions et prérogatives de chacun des partenaires intervenant sur le secteur de la petite enfance en s 'engageant sur un socle minimal de service à apporter.

# Le soutien technique et financier de la branche famille

---

- ❑ La prestation de service est revalorisée de 40 à 43% du prix de revient dans la limite d'un plafond (51 301€) à partir de janvier 2011
  
- ❑ Le conseil d'administration de la Caf:
  - valide le contrat de projet qui doit comporter, en fonction du diagnostic local, une définition des objectifs poursuivis et les modalités d'évaluation des résultats.
  - évalue les résultats avant le renouvellement du contrat.
  
- ❑ Le rôle de la Caf s'exerce également dans la définition du profil de l'animateur. **« Cette concertation est une condition d'habilitation du projet ouvrant droit à la PS ».**
  
- ❑ La durée du contrat est fixée à 4 ans maximum

# Le soutien technique et financier de la branche famille

---

La Cnaf souhaite que les Caf:

- poursuivent **la structuration des RAM** par la mobilisation et le soutien à la constitution de réseaux.

La mise en réseau doit permettre:

- de proposer des temps de formation,
- d'impulser une dynamique,
- de faciliter la mise en commun et l'échange entre animateurs,
- de mutualiser des outils,
- d'homogénéiser les pratiques.

- S'impliquent dans **la coordination des RAM**.

La coordination a pour objectifs:

- d'assurer l'accompagnement des animateurs,
- de garantir l'homogénéité des missions,
- de lutter contre leur éventuel isolement,
- de contribuer à leur professionnalisation.